

Chapitre 1

Qu'en est-il aujourd'hui du développement après trois années de crise ?

Introduction du
président du Comité d'aide au développement

Les lourds effets combinés des crises alimentaire, énergétique et économique, représentent un défi majeur pour la communauté du développement, qu'ils conduisent à s'interroger sur l'impact réel du développement, les moyens de le mettre en évidence, les facteurs qui le sous-tendent dans les faits et notre aptitude à le vérifier et à en rendre compte.

Du fait de ces diverses crises, il est encore plus urgent d'obtenir des résultats sur la voie du développement. L'argumentaire sous-tendant le présent chapitre est que la communauté du développement doit mener à bien son ambitieux programme de réforme, apporter davantage d'informations sur l'impact et les résultats de son action, et opérer les changements nécessaires pour que la coopération pour le développement devienne un outil efficace de gestion des problèmes soulevés par la mondialisation. Les engagements relatifs à l'efficacité de l'aide inscrits dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra constituent la meilleure preuve du sérieux avec lequel la communauté du développement se penche sur ces questions mais les avancées obtenues dans leur mise en œuvre demeurent trop lentes. Les évolutions de ces dernières années ont montré à quel point des facteurs d'envergure mondiale autres l'aide pouvaient influencer sur le développement. Elles ne laissent en outre place à aucun doute à propos de l'importance que revêt la coopération pour le développement face aux défis, nouveaux ou récurrents, du développement. C'est pourquoi la coopération pour le développement doit aborder de nombreux domaines d'intervention des pouvoirs publics, et associer les multiples acteurs qui influent sur le développement des pays pauvres.

La conclusion qui ressort de ce chapitre est qu'à l'avenir, le Comité d'aide au développement sera conduit à s'intéresser bien davantage à l'architecture mondiale de l'aide, aux moyens d'assurer la cohérence des politiques visant des domaines autres que l'aide avec les objectifs de développement et à des problèmes d'envergure mondiale tels que le changement climatique et l'instauration d'un système commercial mondial équitable. Il devra affûter ses instruments d'orientation de l'action publique, mettre davantage l'accent sur le suivi des effets obtenus et les obligations de comptes de ses membres, s'ouvrir plus largement à d'autres acteurs et rechercher plus activement leur collaboration.

La réaction de la communauté du développement face à la crise

Depuis trois ans, la communauté du développement fonctionne en permanence en mode crise : à des crises alimentaire et énergétique a immédiatement succédé une crise économique et financière mondiale. Les deux premières ont frappé les pays à faible revenu de façon particulièrement aiguë. Ensuite, lorsque l'économie mondiale est entrée dans le marasme, les apports extérieurs de financements non publics à mettre au service du développement se sont fortement contractés et l'effondrement de l'activité économique s'est durement ressenti dans l'ensemble du monde en développement.

Aujourd'hui, des signes évidents de reprise se manifestent dans de nombreuses économies émergentes. La plupart des pays développés ont eux aussi renoué avec la croissance, même si cette dernière y est moins vivace et si sa solidité et son évolution future demeurent incertaines. C'est une première que ce soit aux économies émergentes que le monde développé doive de voir s'estomper une récession mondiale. Pouvait-il exister un indice plus parlant des bouleversements qui se produisent dans l'ordre mondial ?

Le redémarrage des économies émergentes avant que les effets de la crise économique et financière aient infiltré le monde entier et se soient fait pleinement ressentir a joué un rôle déterminant pour atténuer le choc subi par les pays à faible revenu. Cela dit, même si la crise financière a eu sur les pays en développement des retombées très différentes et, dans certains cas, moins désastreuses qu'on ne le craignait, elle a indubitablement porté un coup à l'ambition d'assurer la pleine réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

Dans ce chapitre d'introduction, on se penchera sur la réaction du Comité d'aide au développement (CAD) face à la crise, au niveau aussi bien des priorités que du volume ou des modalités de l'aide. La première section contient un exposé du plan d'action adopté par la communauté du développement, une étude des retombées de la crise sur le volume de l'aide ainsi qu'un examen du potentiel des formes novatrices de financement du développement et met en avant la nécessité d'accorder une plus grande attention à l'emploi et à la protection sociale dans le processus de développement. Les sections suivantes fournissent une réflexion sur certains des défis liés à la coopération pour le développement et certaines des critiques formulées à l'encontre de celle-ci ainsi que sur les changements indispensables pour assurer dans les temps la concrétisation des OMD.

Un plan d'action en faveur des pays pauvres face à la crise

Au cours de l'année écoulée, le CAD a été confronté à la difficile tâche d'œuvrer à la prise en compte de la dimension développement de la crise dans l'échelle des priorités politiques tout en aidant la communauté du développement à trouver les réponses les plus appropriées. Un de ses accomplissements majeurs est donc d'être parvenu à faire en sorte que ses membres s'accordent sur un plan d'action international cohérent pour faire face

aux effets de la crise sur les pays pauvres. Ce plan d'action, qu'ont entériné les ministres des pays du CAD en mai 2009, s'articule en six volets essentiels (OCDE, 2009a), à savoir :

1. **Tenir les promesses existantes.** Tous les pays membres du CAD ont confirmé qu'ils tiendraient les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement (APD), en particulier en faveur de l'Afrique, même si certains donateurs ont reporté la concrétisation de leurs promesses. Ils ont aussi affirmé qu'ils résisteraient aux pressions en faveur de la liaison de l'aide (encadré 1.1) et s'emploieraient, au sein des gouvernements de leurs pays respectifs, à assurer une utilisation cohérente de tous les leviers politiques au service du développement.
2. **Intégrer la gestion de la crise dans la quête d'une croissance à long terme et des OMD.** L'APD est axée sur l'instauration d'un développement à long terme, qui s'inscrit dans la durée. Dans les situations d'urgence, toutefois, lorsque les autres moyens de financement du développement se tarissent, elle peut fournir un relai temporaire pour éviter que des années de progrès du développement ne soient perdues en quelques mois.
3. **Améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide.** Veiller à ce que l'exécution des principaux engagements énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra – en ce qui concerne l'appropriation par les pays, l'utilisation des systèmes nationaux et la prévisibilité – fasse partie intégrante de l'action menée en vue de faire face à la crise (annexe). Parallèlement, il sera fondamental de mettre progressivement un terme à certaines activités lancées dans le cadre de la réponse à la crise, dont la poursuite risquerait de perturber la reprise à long terme ou de fragmenter l'architecture mondiale.
4. **Faire en sorte que l'APD permette de répondre rapidement aux besoins prioritaires des différents pays.** Les organismes multilatéraux sont souvent les mieux placés pour redéployer sans délai leurs programmes existants de façon à répondre aux besoins prioritaires suscités par une crise. Les membres du CAD sont convenus de soutenir une telle action rapide et souple en déployant des ressources spécifiques tout en veillant à ce que cela ne porte pas atteinte à la prévisibilité des engagements d'aide existants.
5. **Utiliser tous les instruments disponibles, et pas seulement l'aide publique, pour contrer la crise.** Il existe un large éventail d'outils, de canaux d'acheminement et de sources de financement qui produisent d'importants résultats sur le plan du développement (voir plus loin). Il est essentiel d'en tirer parti tout en assurant la complémentarité entre les apports d'APD et les autres modes de financement du développement et en informant mieux le public sur ces sujets.
6. **Assurer un suivi de l'action engagée face à la crise et en rendre compte, en conjonction avec les pays partenaires.** Un suivi est indispensable pour s'assurer que les donateurs honorent leurs engagements concernant le volume et l'efficacité de l'aide et que les mesures qu'ils prennent répondent aux besoins de leurs partenaires. Les membres du CAD sont convenus de s'appliquer avec leurs partenaires à faire en sorte que leurs intentions en matière d'aide s'accordent aux besoins de ces derniers.

Si une réponse à la crise est à l'évidence capitale, il est également important de ne pas perdre de vue que la raison d'être de la coopération pour le développement n'est pas, et ne saurait être, de contrer les crises. La coopération pour le développement n'a pour but de parer à l'urgence mais plutôt de mettre en place les conditions d'un développement durable, tel que le définissent les OMD. Il n'est pas inutile de rappeler qu'avant le déclenchement de cette succession de crises soudaines, le monde a connu une période de

Encadré 1.1. **Déliement de l'aide**

Un critère important de l'attachement des donateurs aux principes de la cohérence des politiques et de l'efficacité de l'aide est leur disposition à « ne pas lier » leur aide. Lorsque l'aide est liée, les achats financés par les sommes supposées contribuer à faire reculer la pauvreté doivent être effectués auprès de fournisseurs ressortissants du pays donneur. La liaison de l'aide accroît le coût de nombreux biens et services pour les pays en développement, de 15 à 30 % en moyenne, et de pas moins de 40 %, voire plus, dans le cas de l'aide alimentaire. En fait, le surcoût effectif risque d'être plus élevé encore car ces chiffres ne tiennent pas compte des coûts indirects considérables de la liaison, à commencer par le renchérissement des coûts de transaction qui en résulte pour les pays partenaires. Un autre problème de l'aide liée vient de ce qu'elle obéit, en partie au moins, à des considérations commerciales qui ne s'accordent pas forcément aux besoins et priorités des pays en développement. Lorsque l'aide est liée, il est par ailleurs difficile pour les pays en développement de s'approprier les projets en cause.

Autant de raisons qui ont conduit le CAD à adopter, en 2001, une recommandation prônant le déliement de l'APD consentie aux pays les plus pauvres du monde (encore appelés pays les moins avancés, ou PMA). Cette recommandation, à laquelle tous les membres du CAD sont tenus de se conformer, vaut pour toutes les formes d'aide à l'exception de la coopération technique et de l'aide alimentaire. L'accord a depuis été étendu aux pays pauvres très endettés (PPTÉ) qui ne figurent pas dans le groupe des pays les moins avancés.

Des progrès considérables ont été accomplis depuis 2001. La majorité des pays membres du CAD ont désormais totalement ou quasi totalement délié l'intégralité de leurs programmes d'aide bilatéraux. Ainsi, les notifications des membres du CAD font ressortir à 79 % la part de l'APD bilatérale qui n'était pas liée en 2007. Sur le solde, 17 % étaient encore liés et aucune information n'était fournie sur le degré de liaison des 4 % restant (qui relevaient pour l'essentiel de la coopération technique). Les choses continuent de s'améliorer. C'est ainsi que le Canada et l'Espagne ont récemment annoncé leur intention de délier, dans les années qui viennent l'intégralité de leur aide (y compris l'aide alimentaire, ce qui est déjà fait depuis 2008 dans le cas du Canada). La Corée, qui vient tout juste de rejoindre le CAD (encadré 1.3), prévoit quant à elle de porter à 75 % la part de son aide qui n'est pas liée pour 2015. Seuls les États-Unis, l'Italie, la Grèce et le Portugal ont encore à faire pour améliorer leur performance.

Cela dit, pour que le déliement porte tous ses fruits encore faut-il qu'un certain nombre d'autres facteurs soient réunis, notamment que les donateurs adoptent une démarche véritablement constructive, que les systèmes de passation des marchés des pays en développement soient d'une qualité et d'une capacité adéquates, que les fournisseurs locaux et régionaux soient à même de soutenir la concurrence sur un pied d'égalité pour l'attribution des contrats, et que soient dûment prises en compte les considérations de responsabilité sociale des entreprises. Même si les pays donateurs ont formalisé leurs procédures de telle sorte que les contrats fassent l'objet d'appels d'offres concurrentiels, la part élevée de l'aide qui revient encore aux fournisseurs de ces pays est source de préoccupations. Les engagements souscrits en matière de déliement de l'aide doivent trouver écho dans une information complète et transparente, notamment sur les offres d'aide non liées et en particulier sur les adjudications, à propos desquelles les statistiques comportent de grandes lacunes.

La prochaine étape pour les pays membres du CAD sera de donner suite aux engagements relatifs au déliement inscrits dans le Programme d'action d'Accra, à savoir élaborer pour 2010 des plans d'action en vue d'un déliement maximal de leur aide. Le CAD a maintenant entrepris de convaincre les pays qui ont encore recours à l'aide liée de suivre l'exemple de leurs pairs en déliant l'intégralité ou une grande partie de leurs programmes bilatéraux.

forte croissance assortie de performances économiques quasiment jamais vues dans les pays en développement. Désormais, il semble difficilement envisageable qu'une vigoureuse expansion de l'activité économique puisse aller de pair avec une évolution modérée des prix des produits de base et des matières premières. Le monde s'est

profondément transformé mais en matière de développement l'objectif ne doit pas pourtant changer.

Les retombées de la crise sur le volume de l'aide publique au développement

Lorsqu'on a pris conscience de l'ampleur de la crise économique et financière, la communauté du développement a suivi de près l'évolution du niveau de l'APD pour voir s'il en subirait le contrecoup. Le soulagement a été palpable lorsque les chiffres de l'APD publiés par le CAD ont révélé, avec 121.5 milliards USD pour 2008, que les apports n'avaient jamais été aussi élevés en termes absolus¹. Une enquête sur les plans prévisionnels de dépenses des donateurs permet d'escompter un accroissement de 11 % de l'aide programmée entre 2008 et 2010, avec notamment une augmentation des dépenses de certains organismes multilatéraux (chapitre 8).

Cependant, en dépit de l'accroissement considérable de l'APD en 2008 et des apports supplémentaires d'aide prévus pour 2009 et 2010², le tableau est très différent si on y intègre une image plus nuancée des engagements pris en matière d'aide. En 2005, les donateurs s'étaient en effet engagés, aux sommets du G8 à Gleneagles et du Millénaire +5, à accroître leurs apports d'aide, pour nombre d'entre eux en se fixant des objectifs concernant la part de leur revenu national brut (RNB) à consacrer à l'APD. Les promesses faites à ces occasions et autour de ces événements impliquaient que le volume global de l'aide soit porté de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards USD en 2010, à prix constants de 2004. Du fait de la crise économique et de la contraction du RNB des pays donateurs qui en est résultée, le volume global des apports à dégager s'est trouvé ramené à 124 milliards USD aux valeurs de 2004. Comme les engagements souscrits par la plupart des donateurs valent toujours, l'APD devrait désormais atteindre le niveau de 107 milliards USD en 2010, aux prix de 2004 – soit 27 milliards USD, ou 34 %, de plus que le niveau de référence de 2004. Or, certains donateurs d'importance affichaient, fin 2009, un net déficit par rapport aux sommes promises. Dans ces conditions, le volume global de l'APD sera, en 2010, inférieur de quelque 17 milliards USD, aux prix de 2004 (soit 21 milliards USD aux prix de 2008), au montant envisagé en 2005. De même, l'aide à l'Afrique, bien qu'ayant augmenté de 12 milliards USD par an aux prix de 2004, d'après les estimations, reste largement inférieure aux 254 milliards USD annoncés au Sommet de Gleneagles, même si plusieurs donateurs ont honoré leurs engagements individuels pour 2010 vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne, tels qu'ils sont inscrits dans le document récapitulatif des résultats de Gleneagles.

Un récent examen des projets de budget des membres du CAD pour 2010 fait apparaître plusieurs évolutions probables. Divers pays – Espagne, États-Unis, Finlande et Royaume-Uni, notamment – ont continué de faire évoluer leur budget de manière à honorer leurs engagements. Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède continuent de leur côté à affecter au moins 0.7 % de leur revenu national brut à l'APD comme le veut l'objectif fixé de longue date par les Nations Unies³. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande semblent quant à eux en bonne voie de doubler le volume de leur aide pour 2010. La Suisse espère pouvoir consacrer 0.47 %, soit plus que les 0.4 % auxquels elle s'était précédemment engagée. L'Irlande a revu à la baisse ses prévisions mais pense quand même atteindre le rapport APD/RNB de 0.52 %. Pendant que la Belgique, avec un volume d'APD de 2.39 milliards USD, soit 0.48 % de son RNB, en 2008, aura de grandes difficultés à atteindre sa cible de 0.7 % en 2010 ; elle dépassera cependant dès 2009

l'objectif par pays de 0.51 % imposé par l'UE et les autorités nationales se sont assurées les ressources nécessaires sur leur budget de 2010 pour porter le rapport APD/RNB à 0.7 %.

D'autres pays par contre ne paraissent pas avoir pris les dispositions voulues pour honorer les engagements annoncés. De fait, dans certains cas, les projets de budget arrêtés pour 2010 impliquent un creusement du déficit par rapport aux engagements, avec une stagnation, voire une diminution, de l'APD. Parmi les membres de l'UE qui sont en principe tenus à un rapport APD/RNB de 0.51 % en 2010, on constate en effet que : dans l'actuel programme triennal de l'Autriche, le rapport APD/RNB prévu pour 2010 s'établit à 0.37 %. Le projet de loi de finances de la France pour 2010 estime à un chiffre compris entre 0.44 % et 0.48 % le rapport APD/RNB pour 2010, selon le calendrier des allègements de dette consentis aux pays atteignant le point de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. On ne connaît pas encore le budget de la Grèce pour 2010, mais d'après les estimations du Secrétariat du CAD son rapport APD/RNB se situera à 0.21 % en 2010. L'Italie atteindra 0.20 % en 2010. Le rapport budgétaire officiel 2009 du Portugal annonce un rapport APD/RNB de 0.34 % pour 2010.

L'Allemagne semble, elle aussi, en mauvaise posture, avec des apports d'APD s'élevant à 13.98 milliards USD, soit 0.38 % de son RNB, en 2008. Le budget du nouveau gouvernement, attendu peu après la mise sous presse du présent rapport début 2010, devrait montrer par quels moyens l'Allemagne entend dégager le surcroît d'APD requis pour atteindre les cibles arrêtées pour 2010 et au-delà. Parmi les autres grands donateurs, le Japon accuse en 2008 un déficit de l'ordre de 4 milliards USD par rapport à l'engagement qu'il a pris à Gleneagles (augmenter son APD de 10 milliards USD au total entre 2005 et 2009).

Si la crise économique mondiale explique en partie les difficultés rencontrées pour honorer les engagements, elle ne saurait justifier que ceux-ci ne soient pas tenus. Certains pays, bien que durement touchés par la crise (Espagne et Royaume-Uni), ont continué d'accroître sensiblement leur aide comme ils s'y étaient engagés, et la communauté du développement salue ces efforts. Par contre, des craintes se manifestent de toutes parts que d'autres pays n'atteignent pas les cibles qu'ils se sont fixées, ce qui affecterait grandement la capacité des pays en développement de progresser vers les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Quelles leçons faut-il tirer de ces évolutions ?

1. Fixer des cibles ayant valeur d'engagement constitue pour de nombreux pays un puissant aiguillon à accroître leur APD. Certains pays n'ont toutefois pas planifié ces accroissements suffisamment à l'avance. Cela suscite maintenant des doutes sur leur bonne foi et risque d'affecter leur implication sur d'autres questions importantes comme le financement de la lutte contre le changement climatique. Honorer les engagements réitérés encore et encore au niveau des chefs d'État n'est pas un luxe dont on peut choisir de se passer.
2. Les engagements relatifs au niveau futur de l'aide doivent intégrer des taux annuels de croissance de telle sorte que les performances puissent être jaugées chaque année et que le volume de l'aide reste prévisible et fiable, condition indispensable pour que l'APD concoure à un développement durable. Un manque de prévisibilité et de régularité des apports d'APD entrave le développement et peut coûter très cher aux pays en développement, et aux contribuables des pays donateurs. Des augmentations régulières

améliorent la prévisibilité et fournissent aux pays partenaires une base plus sûre pour l'élaboration de leurs propres plans de dépenses à moyen terme.

Le CAD continuera de mettre à profit son dispositif d'examen par les pairs (encadré 8.1, chapitre 8) pour surveiller les progrès accomplis par tous les donateurs au regard de leurs propres engagements.

Modes de financement novateurs

La crise a relancé les efforts déployés pour trouver des sources nouvelles et plus prévisibles de financement du développement. Tout un éventail de dispositifs a été mis au point au cours de la décennie écoulée et l'étude de nouveaux instruments se poursuit.

Les modes de financement novateurs décrits dans l'encadré 1.2 et dans le tableau 1.1 (figurant à la fin du présent chapitre) apportent une contribution de plus en plus importante au développement. Ces dispositifs ont permis de mobiliser des fonds supplémentaires considérables. Ils impliquent de nouvelles formes de partenariat entre entités publiques et privées, ce qui concourt utilement à entretenir l'intérêt du public pour les questions de développement. Néanmoins, ce paysage nouveau et en constante évolution constitue un défi pour le CAD car il est difficile d'opérer un suivi précis de ces financements novateurs. Il est impératif que les donateurs fournissent dans leurs notifications des informations détaillées sur la provenance des fonds, pour que le CAD puisse surveiller les tendances qui se dessinent et voir si les formules novatrices de financement se surajoutent aux efforts d'APD des donateurs ou ne font que s'y substituer.

Encadré 1.2. De nouveaux modes de financement du développement

Les nouveaux mécanismes et modes de financement du développement, impliquant de nouvelles formes de partenariat et sources de recettes, ne cessent de se multiplier. Le phénomène a commencé il y a une dizaine d'années avec la mise en place de deux grands fonds internationaux associant des contributions du secteur public et du secteur privé pour faire face à des enjeux mondiaux dans le domaine de la santé (l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination – GAVI – créée pour financer les vaccinations, et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, GFATM). Dans l'un et l'autre cas, il a été tiré parti du regain d'intérêt prêté au développement par les organismes philanthropiques privés, à commencer par la Fondation Gates, pour établir une nouvelle forme de partenariat public-privé en vue de financer de vastes campagnes de lutte contre la maladie dans les pays en développement. Ces nouveaux fonds pour le secteur de la santé sont eux-mêmes devenus des vecteurs d'innovation supplémentaire. Les financements de l'Alliance GAVI proviennent désormais pour une large part de la Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm)¹, qui devrait parvenir lever 4 milliards USD au total grâce à l'émission d'obligations garanties par les engagements d'APD à long terme souscrits par huit pays donateurs. De son côté, le Fonds mondial reçoit maintenant des contributions de ProductRed, marque commerciale apposée sur des produits de sociétés de carte de crédit et autres qui reversent une partie des bénéfices réalisés sur ces derniers. Le Fonds mondial a aussi mis au point lui-même un dispositif lui permettant de mobiliser les allègements de dette. En vertu de cette initiative, baptisée « Debt2Health », les donateurs renoncent à leurs créances sur un pays en développement à la condition expresse que ce dernier affecte la moitié du montant de la remise à des programmes mis en œuvre par le Fonds mondial à l'échelon local.

Encadré 1.2. De nouveaux modes de financement du développement (suite)

La crise a suscité un regain d'intérêt pour les nouveaux dispositifs, par exemple :

- les prélèvements d'un montant limité sur les achats des acteurs privés, et parfois publics. Le prélèvement sur les billets d'avion, dont l'idée avait été lancée en 2006, est désormais appliqué dans 13 pays, et une centrale internationale d'achat, UNITAID, a été créée pour en distribuer le produit afin d'accélérer l'accès aux traitements contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
- la mise aux enchères de permis d'émission de gaz à effet de serre. L'Allemagne a annoncé qu'elle affecterait 225 millions EUR sur le total des fonds collectés par ce biais en 2009 à des activités à l'appui du développement.
- l'utilisation de garanties et assurances. Une première garantie de marché a été mise en place pour stimuler le développement d'un vaccin antipneumococcique. Dans le cadre de ce type de dispositif, des bailleurs de fonds privés et publics acceptent de subventionner un vaccin qui passe avec succès des tests convenus. Cette formule fournit une incitation supplémentaire aux entreprises pharmaceutiques pour développer un produit qui, autrement, ne serait peut-être pas commercialement viable. Une autre formule de promesse financière qui été expérimentée il y a peu est l'assurance contre les aléas de la météorologie. Dans ce cas, les donateurs apportent les fonds nécessaires à l'achat d'une police d'assurance qui garantit une indemnisation aux agriculteurs dès lors que les précipitations ou d'autres phénomènes météorologiques atteignent un seuil préalablement stipulé.

D'autres systèmes sont à l'étude par le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, notamment une taxe sur les opérations de change (dite « taxe de Tobin » en hommage au prix Nobel d'économie James Tobin, qui a été le premier à la proposer). Le tableau 1.1 figurant à la fin du présent chapitre contient des informations succinctes à propos de certaines de ces initiatives et de la mesure dans laquelle elles relèvent de l'APD².

1. Les contributions versées par les gouvernements à l'IFFIm servent à couvrir les paiements d'intérêts et le remboursement des obligations à l'échéance.
2. Les contributions privées ne sont pas comptabilisables dans l'APD mais sont prises en compte dans les données sur les ressources reçues par les pays en développement.

Un autre problème vient de ce que certains dispositifs novateurs supposent l'affectation de fonds d'APD plusieurs années à l'avance (par anticipation). Cela pourrait aider certains donateurs à remplir leurs engagements en matière d'APD, en particulier ceux souscrits pour 2015. Il existe cependant aussi un risque qu'une fois l'échéance venue, les donateurs doivent réduire leurs apports habituels d'aide bilatérale afin de pouvoir honorer cette dette publique à l'égard des dispositifs novateurs de financement.

Le CAD s'emploiera à surveiller les dotations anticipées afin de s'assurer qu'elles ne mettent pas en péril des budgets d'APD futurs de ses membres. Il opérera aussi un suivi de ces nouveaux modes de financement du développement sous l'angle de l'efficacité de l'aide, compte tenu des principes édictés à Paris et à Accra, au vu du risque que ces nouveaux mécanismes n'ajoutent encore à la complexité, déjà grande, de l'architecture de l'aide. Il est en effet primordial de se prémunir contre les retombées néfastes que pourrait avoir pour les pays partenaires la prolifération de nouveaux dispositifs de financement, parmi lesquelles une difficulté accrue d'accès aux fonds et une multiplication des obligations en matière de planification et de notification. Les systèmes novateurs de

financement doivent être adaptés aux compétences techniques et à la capacité d'absorption des pays en développement. Les exigences de rapport doivent rester centrées sur la quête d'un impact maximal sur le développement à travers un alignement adéquat sur les systèmes nationaux. Enfin, les obligations de compte à l'égard des donateurs ne doivent pas porter atteinte aux obligations de compte vis-à-vis de la population locale.

L'emploi et la protection sociale dans le processus de développement

Avec les crises, est aussi mieux ressortie la nécessité d'accorder une plus grande attention à deux éléments déterminants pour l'instauration d'une « croissance pro-pauvres »⁴ qui ont jusqu'à présent été largement négligés. Premièrement, l'occupation d'un emploi productif assorti de conditions de travail décentes est un des principaux moyens d'échapper à la pauvreté. La plupart des hommes et femmes pauvres tirent leurs moyens de subsistance de l'économie informelle, et il convient d'en tenir compte dans les politiques publiques. Des marchés du travail qui fonctionnent bien et un environnement qui permet à l'esprit d'entreprise de s'exprimer sont essentiels pour accroître les possibilités d'emploi des pauvres et, par ce biais, donner l'occasion à ces derniers d'apporter leur écot à la croissance nationale.

Deuxièmement, l'existence de dispositifs de protection sociale – assurance sociale, transferts sociaux et normes minimales du travail – accroît les chances des pauvres et des personnes vulnérables de parvenir à échapper à la pauvreté et les aide à mieux gérer les risques et affronter les chocs. Elle contribue aussi à la cohésion et la stabilité sociales et concourt à la formation de capital humain, à une meilleure gestion des risques, à la promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat ainsi qu'à un accroissement de la participation aux marchés du travail.

Soutenir des programmes en faveur de l'emploi et du marché du travail peut ne pas coûter très cher et se révéler un bon placement, comme en témoignent les exemples de l'Afrique du Sud et du Brésil (OCDE, 2009b). Il peut en résulter des effets cumulatifs : davantage d'emplois productifs de meilleure qualité entraînent un accroissement des revenus, ce qui permet aux travailleurs pauvres d'engager des dépenses à caractère social et facilite le financement des dispositifs de protection sociale. Parallèlement, l'existence de tels dispositifs améliore la productivité et l'employabilité des pauvres, ce qui contribue à stabiliser et accroître leurs revenus. Cela permet d'établir un lien entre les expédients à court terme et la stimulation de la croissance et la lutte contre la pauvreté à plus long terme.

En mai 2009, le CAD a élaboré une déclaration, qu'ont entérinée les ministres de ses pays membres, faisant de l'occupation d'un emploi productif et d'un travail décent un objectif fondamental de la coopération pour le développement (OCDE, 2009c). Les membres du CAD y sont appelés à apporter aux gouvernements partenaires des concours financiers adéquats, durables et prévisibles, pour la mise en place de programmes de protection sociale politiquement et économiquement viables. Y est soulignée la nécessité de veiller à l'harmonisation des efforts déployés dans ce domaine et à leur alignement sur les stratégies des pays partenaires, comme le veulent la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra. Cet intérêt pour l'emploi et la protection sociale vient à point nommé au vu de la récession entraînée par la crise dans les pays en développement. Il cadre en outre bien avec le programme d'action dans le domaine de l'aide pour le commerce (chapitre 4) étant donné la place centrale accordée aux échanges par la plupart des pays à faible revenu dans leurs stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté. Il est capital de faire en sorte que l'ouverture grandissante des marchés soit accompagnée par des mesures propres à permettre

aux plus démunis de s'extraire de la pauvreté et à assurer une répartition équitable des bienfaits des échanges entre les pays en développement et à l'intérieur de ces derniers. Cela vaut tout particulièrement en ce moment où la crise économique provoque une diminution d'environ 10 % des flux commerciaux, d'où un amoindrissement de la confiance dans le rôle des échanges en tant que moteur de croissance et de réduction de la pauvreté.

Quel avenir pour le développement ?

Les crises ont conduit à s'interroger sur l'impact réel du développement, les moyens de le mettre en évidence, les facteurs qui le sous-tendent dans les faits et notre aptitude à le vérifier et à en rendre compte. La coopération pour le développement est, parallèlement, devenue le sujet d'un débat public de plus en plus critique :

- **La coopération pour le développement produit-elle des effets ?** Les critiques formulées sur ce point l'ont, pour beaucoup, été pendant la période de forte croissance qui a précédé les crises, où la performance d'un certain nombre de pays semblait indiquer que ceux-ci avaient atteint un stade où ils pouvaient se passer de l'aide dans l'environnement macroéconomique mondial, plus favorable, de l'époque. Les choses ont toutefois radicalement changé par suite de la diminution des recettes fiscales intérieures, de l'effondrement des envois de fonds des émigrés, de la contraction des recettes d'exportation et de la baisse de plus de 80 % des entrées de capitaux privés dans les pays en développement entre 2007 et 2009. On verra dans le chapitre 2 comment l'impact est devenu le fil conducteur du système de développement et comment est évalué cet impact.
- **La coopération pour le développement favorise-t-elle ou entrave-t-elle l'instauration d'une croissance durable et l'autonomisation des pays pauvres ?** Une autre critique importante concerne la propension grandissante de « l'industrie de l'aide » à s'en tenir aux rites établis et à n'avoir d'autre référence qu'elle-même, d'où l'image d'un système institutionnel centré sur ses propres intérêts. La coopération pour le développement est souvent regardée comme inefficace, superflue, voire au bout du compte comme un obstacle à l'autosuffisance. On se penchera dans le chapitre 3 sur les moyens par lesquels la communauté du développement s'emploie à contrer cette opinion, en œuvrant à travers les systèmes nationaux des pays partenaires de façon à appuyer leur autonomisation.
- **Les sommes affectées à l'aide sont-elles dilapidées par des gouvernements corrompus ?** C'est un sentiment largement répandu dans l'opinion publique. Il est vrai que la corruption constitue une sérieuse entrave au développement. La lutte contre la corruption est un combat sans fin – même dans les économies les plus avancées. L'aide n'est pas à l'abri de ce fléau : nul ne saurait garantir qu'il ne sera jamais fait mauvais usage des ressources destinées à l'aide. Cela dit, s'il faut être conscient de ce risque et le gérer, imputer à l'aide le problème de la corruption serait le signe d'une totale absence de jugement. La coopération pour le développement est au contraire un important vecteur de lutte contre la corruption. Les membres du CAD consacrent un temps, une énergie et des ressources considérables à œuvrer à l'amélioration de la gouvernance et à la diminution de la corruption dans les pays en développement (chapitre 7).

Si nombre des critiques évoquées ci-dessus sont tout à fait pertinentes, certaines reposent sur une conception dépassée de la coopération pour le développement. À titre d'exemple, il y a souvent confusion, voire aucune distinction n'est établie, entre les

partenariats pour le développement, les politiques suivies par les donateurs dans d'autres domaines et les relations commerciales entre acteurs privés. Reste que toutes les critiques doivent être prises en compte, surtout lorsqu'elles remettent en cause les fondements mêmes de la coopération pour le développement, à savoir améliorer les conditions de vie des pauvres. Des changements s'imposent dans la coopération pour le développement et la communauté du développement s'emploie déjà avec vigueur à les opérer.

La voie à suivre – s'ouvrir à des acteurs extérieurs à la communauté du développement

Le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide, qui constitue le fil conducteur des réformes opérées dans la coopération pour le développement depuis 2003, est la meilleure preuve du sérieux avec lequel la communauté du développement se penche sur ces problèmes. Nous examinerons dans les chapitres qui suivent ce que fait la communauté du développement pour y remédier. Un long chemin reste encore à parcourir pour atteindre les objectifs fixés en matière d'amélioration de l'efficacité de l'aide. C'est dans moins de deux ans que doit se tenir à Séoul le 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, où seront évalués les progrès de toutes les parties sur ce plan. Les avancées obtenues sont actuellement trop lentes pour permettre la concrétisation des objectifs convenus. Mener à bonne fin le programme d'action à l'appui de l'efficacité de l'aide et porter remède aux autres problèmes liés au développement évoqués ici nécessitera une évolution des méthodes de travail et du mode de pensée à propos du développement. Il est de plus en plus manifeste que, dans les années qui viennent, l'impact en termes de développement deviendra l'étalon de l'efficacité de l'aide, et de la coopération pour le développement.

L'obtention d'un impact passe aussi par une prise de conscience active que l'aide à elle seule ne suffit pas à produire des résultats sur la voie du développement. Parmi les principales conclusions qui sont ressorties d'un exercice de réflexion stratégique que le CAD a achevé en mai 2009 sur l'évolution probable des besoins en matière de coopération pour le développement au cours des dix à quinze prochaines années compte tenu de la rapide transformation de l'environnement mondial (OCDE, 2009d) figurent les suivantes :

- **Il faut voir dans la coopération pour le développement un investissement stratégique dans un avenir commun.** Dans un monde interdépendant, elle constitue un instrument essentiel pour assurer à chacun la stabilité, l'intégration économique, la sécurité humaine et l'égalité des chances. Une tâche majeure est maintenant de faire mieux connaître cette fonction de la coopération pour le développement, et en particulier de chasser le mythe, fort répandu mais erroné, que le développement est une œuvre de charité publique.
- **La communauté du développement doit sortir de sa tour d'ivoire et s'impliquer davantage dans d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics qui influent sur le contexte international du développement.** Jusqu'à présent, il était plutôt de coutume de débattre des mesures à prendre dans des instances internes. La communauté du développement doit mieux accorder ses actes à ses paroles et œuvrer en conjonction avec des acteurs extérieurs à la sphère du développement. Le succès du développement passe par le règlement de défis mondiaux tels que le changement climatique (chapitre 5), la maîtrise des maladies infectieuses, la stabilité financière, la mise en place d'un système commercial international accessible et équitable, l'accès à la

connaissance, et la paix et la sécurité mondiales. La coopération pour le développement doit contribuer à favoriser la cohérence des politiques dans des domaines comme les échanges, l'investissement, la sécurité (chapitre 6), les migrations, la coopération fiscale et la lutte contre la corruption (chapitre 7).

- **Il faut revoir l'architecture et la structure institutionnelle actuelles des instances œuvrant dans le domaine du développement.** Il convient notamment de privilégier le souci des bénéficiaires, en l'occurrence les pays et populations pauvres, de simplifier les structures organisationnelles, les instruments et les procédures, de renforcer la synergie et la cohérence entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale, et d'opérer une répartition plus efficace du travail entre institutions.
- **La communauté du développement devra s'intéresser bien davantage à des facteurs qui débordent de ses attributions directes et qui, souvent, échappent à son contrôle.** Si elle est vraiment déterminée à faciliter le développement des pays pauvres, la communauté du développement doit s'impliquer dans un éventail plus large de politiques et d'activités ayant des retombées pour la pauvreté et l'efficacité de la coopération. Les organismes œuvrant dans le domaine du développement doivent, au-delà des partenariats traditionnels se limitant à la sphère de la coopération pour le développement, collaborer autour de ces questions plus générales avec les autres secteurs de l'administration et les responsables des autres politiques. C'est une condition incontournable faire avancer le développement dans les pays pauvres.

Répondre à ces impératifs appelle une transformation du CAD tel qu'il se présente actuellement. À l'avenir, le CAD sera conduit à s'intéresser bien davantage à l'architecture mondiale du financement du développement, à la dimension développement de biens publics mondiaux tels que la lutte contre le changement climatique, la paix et la sécurité, ainsi qu'à la mise en place d'un système commercial mondial équitable. À cet effet, il pourra faire fond sur sa finesse de jugement, son pouvoir de rassemblement, et sa position sans équivalent d'intermédiaire impartial car ne remplissant aucune fonction opérationnelle dans l'aide au développement. Il devra par ailleurs faire une place accrue à la cohérence des politiques au service du développement à mesure que sa collaboration avec les spécialistes d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics s'intensifiera et deviendra plus directe. L'attention renforcée prêtée par l'OCDE dans son ensemble à la cohérence des politiques s'est révélée un facteur déterminant pour multiplier les possibilités de travaux conjoints et en rehausser l'impact. Pour affronter tous ces défis, le CAD devra affûter ses instruments d'orientation de l'action publique, à commencer par les examens par les pairs et les statistiques (chapitre 8). Il devra aussi mettre davantage l'accent sur le suivi des effets de l'action et les obligations de comptes de ses membres. Enfin, il devra s'ouvrir plus largement à d'autres acteurs et rechercher plus activement leur collaboration, par exemple en s'adjoignant de nouveaux membres (encadré 1.3).

Il ne fait aucun doute que de nombreux autres pays ont fait beaucoup, et souvent depuis longtemps, en matière de coopération pour le développement. Avec l'essor des grandes économies émergentes, la coopération Sud-Sud, en particulier, a pris une envergure et une importance nouvelles qui ne peuvent que continuer d'augmenter. Le CAD s'en félicite et soutient ce mouvement, désireux comme il l'est d'instaurer avec d'autres acteurs qui souhaitent comme lui aider les pays pauvres une collaboration libre de préjugés et ouverte à l'autocritique. Encore faut-il pour cela que les questions de terminologie et de langage n'occupent pas une place prépondérante et que le processus

Encadré 1.3. **L'adhésion de la Corée au CAD, tout un symbole**

En novembre 2009, la Corée a rejoint le CAD et l'événement mérite d'être souligné. Pays parmi les plus pauvres du monde il y a encore une cinquantaine d'années, la Corée a elle-même bénéficié d'une substantielle aide au développement. Avec son économie solide et son programme de coopération pour le développement en rapide expansion, elle peut se targuer d'un parcours des plus remarquables qui fait d'elle un modèle en matière de développement. Pour le CAD, l'adhésion de la Corée est une première entaille au dogme « traditionnel », et désormais dépassé, voulant que les donateurs soient des pays « du Nord » et les bénéficiaires de l'aide des pays du Sud.

soit guidé par un désir partagé d'obtenir des résultats concrets et durables dans les pays pauvres. Ce qui unit les membres du CAD, c'est leur volonté de soutenir les efforts de développement des pays pauvres, et d'œuvrer ensemble dans un esprit d'apprentissage mutuel, de transparence et de responsabilité. Au-delà de cet engagement, et dans son fonctionnement, le CAD reconnaît que les points de vues et les approches peuvent différer et que la diversité des vécus, que ce soit ceux de ses membres ou d'autres pays, est une source appréciable d'enrichissement.

C'est aussi cette démarche d'ouverture qui sous-tend les travaux du Groupe d'étude Chine-CAD. Ce dernier, né en 2009 d'un partenariat avec le Centre international de réduction de la pauvreté en Chine, utilise comme point de référence pour sa réflexion la vaste expérience accumulée par la Chine en matière de lutte contre la pauvreté. La première manifestation organisée par le Groupe – sur le thème du partenariat pour le développement – a offert une occasion sans précédent aux participants venus de Chine et d'Afrique et aux membres du CAD de s'interroger sur les moyens de mettre à profit l'expérience acquise en Chine dans la conception des politiques de coopération pour le développement et stratégies visant à accélérer le développement de l'Afrique. Dans le même esprit, le CAD a coparrainé avec les autorités mexicaines un dialogue de fond en septembre 2009 et a créé une Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (cette dernière est pilotée par des pays Sud et hébergée par le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide). Autant de signes qui témoignent sans équivoque de la volonté du CAD de resserrer ses liens avec les autres pourvoyeurs d'aide, en reconnaissance de leurs atouts spécifiques.

Cette remise à neuf du CAD se traduira par un recentrage de l'attention sur le développement en tant que résultat et non plus sur l'aide en tant que moyen. L'APD ne risque pas pour autant d'être négligée ou de perdre en importance. Au contraire, le nouvel angle adopté permettra que l'APD produise de meilleurs résultats. Les évolutions de ces dernières années l'ont montré, des facteurs autres que l'aide exercent un impact considérable sur le développement. Elles ne laissent non plus aucun doute sur l'importance de la coopération pour le développement pour les progrès du développement. La conclusion s'impose d'elle-même : la coopération pour le développement doit aller de pair avec une action dans de nombreux domaines connexes, et influencer cette dernière, et elle doit associer les acteurs qui pèsent sur les perspectives de développement des pays pauvres. Avec la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, la route est désormais bien balisée, et il faut s'en féliciter. Nous sommes certains que cette route nous allons la faire ensemble et qu'au voyage s'associeront pays développés et en développement, organismes donateurs et institutions de développement, et aussi la société civile.

Tableau 1.1. **Aperçu de quelques mécanismes novateurs de financement**
Dispositifs au stade de projet en italiques

Initiative	Objet	Mode de fonctionnement	Fonds levés	Comptabilisation dans l'APD
Nouveaux organismes				
Alliance GAVI (2000)	Partenariat public-privé pour la vaccination	Mise en commun de fonds destinés à alimenter des projets proposés par les pays en développement parmi les plus pauvres.	Environ 300 millions USD par an. À la date de 2009, les projets approuvés représentent 3.7 milliards USD pour la période 2000-2015.	Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public.
Fonds mondial (2002)	Partenariat public-privé pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Mise en commun de fonds destinés à alimenter des projets proposés par les pays en développement parmi les plus pauvres.	Environ 3.2 milliards USD par an et un total de 14 milliards USD à la date de 2009.	Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public.
Nouveaux mécanismes : (A) visant à mobiliser des recettes supplémentaires				
Prélèvement sur les billets d'avion (2006)	Alimenter une centrale d'achat (UNITAID) pour les traitements contre le sida, la tuberculose et le paludisme	À la date de 2009, une taxe est prélevée sur les billets émis dans 13 pays. Les financements UNITAID sont acheminés par le canal d'institutions existantes notamment la Fondation Clinton.	251 millions USD par an (dont plus de 60 % émanent de la France).	Oui, dès lors que les fonds collectés sont reversés à UNITAID ou à d'autres organismes internationaux.
Mise aux enchères/vente de permis d'émission (2009)	Mobiliser des fonds au service de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets	En vertu des réglementations européennes, des quotas d'émission de dioxyde de carbone sont vendus aux émetteurs.	Dans son budget 2009, l'Allemagne affecte au développement 225 millions EUR provenant de la vente de quotas UE d'émission.	Oui, dès lors que le produit est affecté à des activités à l'appui du développement.
<i>Prélèvement sur les opérations de change</i>	<i>Accroître les sommes affectées au financement du développement</i>	<i>Imposition par les gouvernements d'une taxe sur les opérations de change</i>	<i>Une taxe de 0.005 % sur les principales devises rapporterait 33 milliards USD par an.</i>	<i>Oui, dès lors que les fonds collectés sont affectés à l'aide au développement.</i>
Nouveaux mécanismes : (B) par émission d'obligations				
Facilité internationale pour le financement de la vaccination (IFFIm, 2006)	Financer les campagnes de l'Alliance GAVI.	Vente sur les marchés financiers internationaux d'obligations assises sur des engagements inaliénables d'APD à long terme de huit pays donateurs.	À la date de 2009, les sommes levées s'élevaient à 2.4 milliards USD, sachant que l'objectif est de mobiliser au total 4 milliards USD.	Oui, les versements effectués par les gouvernements pour couvrir les intérêts et le principal des obligations.
Nouveaux mécanismes : (C) par contributions volontaires				
Fonds mondial de solidarité numérique (2003)	Promouvoir la participation de tous à la société de l'information.	Rétrocession volontaire par les fournisseurs, publics ou privés, de 1 % du montant des contrats portant sur des biens et services relatifs aux TIC.	Depuis 2003, plus de 30 millions EUR ont été distribués entre 300 bénéficiaires.	Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public.
ProductRED (2006)	Lever des fonds supplémentaires pour les activités du Fonds mondial en Afrique subsaharienne.	Octroi sous licence d'une marque commerciale que de grandes sociétés peuvent apposer sur les produits sur la vente desquels elles s'engagent à reverser une part de leurs bénéfices pour alimenter des programmes du Fonds mondial.	À ce jour, 134.5 millions USD ont été transférés au Fonds mondial.	Non, les fonds proviennent uniquement du secteur privé.

Tableau 1.1. **Aperçu de quelques mécanismes novateurs de financement** (suite)
Dispositifs au stade de projet en italiques

Initiative	Objet	Mode de fonctionnement	Fonds levés	Comptabilisation dans l'APD
<i>Contribution volontaire de solidarité sur les billets d'avion</i>	<i>Lever des fonds supplémentaires pour financer les activités d'UNITAID.</i>	<i>Décision personnelle des particuliers ou des entreprises d'apporter une contribution au développement lors de la réservation de billets d'avion.</i>	<i>Une contribution de 2 USD par billet pourrait rapporter jusqu'à 980 millions USD par an.</i>	<i>Non, les fonds proviennent uniquement du secteur privé.</i>
Nouveaux mécanismes : (D) garanties				
Garantie de marché (AMC, 2007)	Fournir une incitation au développement de nouveaux vaccins.	Engagement des donneurs d'acheter au fabricant des vaccins qui ont passé les tests avec succès pour un prix convenu, couvrant les coûts de développement.	Des engagements totalisant 1.5 milliard USD ont été souscrits par cinq donneurs et la Fondation Bill & Melinda Gates au titre d'une garantie de marché pour un vaccin antipneumococcique.	Oui, mais uniquement à la date où le gouvernement donneur paie le vaccin.
<i>Assurance indexée basée sur la météorologie</i>	<i>Atténuer la vulnérabilité des populations pauvres des zones rurales face à des phénomènes météorologiques extrêmes.</i>	<i>Fourniture aux agriculteurs, par un partenariat FIDA-PAM, d'une assurance indexée basée sur la météorologie.</i>	<i>Le dispositif est déjà expérimenté en Éthiopie, au Malawi, au Nicaragua, au Honduras et en Inde.</i>	<i>Oui, mais uniquement les contributions émanant du secteur public pour financer les primes d'assurance.</i>

Notes

1. Si le rapport APD/RNB a déjà atteint des niveaux supérieurs par le passé en raison de la croissance économique (et de l'inflation), le volume de l'APD, lui, n'a jamais représenté de telles sommes.
2. Certains des chiffres annoncés pour 2009 n'ont pu être confirmés avant la mise sous presse du présent ouvrage début 2010.
3. Le chiffre de 0.7 % était cité dans la Résolution 2626 de l'Assemblée générale des Nations Unies (en date du 24 octobre 1970, consultable à l'adresse www.un.org/french/documents/ga/res/25/fres25.shtml), laquelle invitait les pays développés à porter leur APD à 0.7 % de leur revenu national pour le milieu des années 70. En 2005, l'Union européenne a pour sa part fixé à ses États membres un objectif minimum individuel de 0.51 % du RNB (0.17 % pour les nouveaux États membres) à atteindre pour 2010, en tant qu'étape vers la cible de 0.7 % à l'échéance de 2015 (Source : http://europa.eu/legislation_summaries/development/general_development_framework/r12533_fr.htm, consulté le 21 octobre 2009).
4. C'est-à-dire d'un développement dont le rythme et la structure améliorent la capacité des pauvres, hommes et femmes, de participer à la croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit.

Bibliographie

- OCDE (2009a), *Une réponse des donateurs de l'OCDE membres et non membres du CAD face aux défis liés au développement mondial du fait de la crise : Plan d'action de la réunion à haut niveau du CAD*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/document/22/0,3343,fr_2649_33721_42852517_1_1_1_1,00.html.
- OCDE (2009b), *Promoting Pro-Poor Growth: Employment*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/63/11/43514554.pdf.
- OCDE (2009c), *Promoting Pro-Poor Growth: Social Protection*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/63/10/43514563.pdf.
- OCDE (2009d), *Investir dans une cause commune – La coopération pour le développement dans un monde en mutation*, OCDE, Paris, accessible à l'adresse www.oecd.org/dataoecd/14/0/43854805.pdf.



Extrait de :
Development Co-operation Report 2010

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Qu'en est-il aujourd'hui du développement après trois années de crise ? », dans *Development Co-operation Report 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2010-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.